

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 septembre 2026	N° 2026-482

Convocation du 18 septembre 2026

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Claudine BICHET, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, Mme Christelle COTTON, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE
M. Gerald CARMONA à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jean Francois CLEDEL à M. Marc LAFOSSE
Mme Laure CURVALE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Florence DAMET à M. Christian BAGATE
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Juliette PEREZ
M. Christophe DUPRAT à M. Eric CABRILLAT
Mme Véronique FERREIRA à M. Jean-Claude MARSAULT
M. Jeremy NICOL à M. Yohann GIACOMETTI
M. Taner OZKOSAR à Mme Cécile DESJAMBES
M. Eric OZOUX à M. Mayeul L HUIILLIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Philippe QUERTINMONT
M. Fabien ROBERT à Mme Ariane ARY
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Ariane VAN GHELUE à M. Georges SIMON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1119711-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié : 02/10/2026

	Conseil du 25 septembre 2026	Délibération
		N° 2026-482

Subvention de la Maison de l'Europe Bordeaux Aquitaine (MEBA) 2026 - Décision - Autorisation

Monsieur Pierre De Gaétan N JIKAM présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine (MEBA) est un centre de ressources, de débats et d'activités sur l'Europe. Sa programmation vise à faire davantage connaître l'Europe et les institutions européennes au grand public. Son action se structure autour des points suivants : promouvoir des débats sur l'Europe, faire découvrir les cultures européennes, développer la pratique des langues européennes, et promouvoir la citoyenneté européenne à travers la mobilité et les échanges.

Elle vise à participer, via son espace d'accueil et sa programmation, à l'ancrage européen de Bordeaux Métropole. Lors de sa dernière assemblée générale, la MEBA a réaffirmé sa volonté de construire, avec l'aide de ses partenaires, un agenda européen pour un public diversifié.

En 2026 et suivant la convention d'objectifs annexée à cette délibération, la MEBA renforcera sa programmation, sur le territoire de Bordeaux Métropole, sur les axes suivants :

- la confirmation de la Semaine européenne du développement durable comme un élément important du calendrier de la MEBA,
- la densification des temps forts de sa programmation : le Mois de l'Europe, la Semaine de l'amitié franco-allemande ou les Journées de l'Europe centrale et orientale,
- le développement d'une saison européenne autour d'un axe « découverte » avec des soirées culturelles régulières durant l'année, d'un axe « linguistique » avec cafés linguistiques, et d'un axe « débats » avec un cycle de conférences notamment sur la citoyenneté européenne.

Plan de financement

La subvention de fonctionnement proposée par Bordeaux Métropole pour 2026 s'élève à 36 500 EUR, pour un budget global prévisionnel présenté de 305 000 EUR.

Les cofinanceurs aux côtés de Bordeaux Métropole sont : la Ville de Bordeaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Gouvernement français, l'Union européenne, et le Fonds citoyen Franco-allemand.

Le montant total des subventions s'élève à 286 000 EUR, réparti comme suit :

	Montant proposé	% de cofinancement
Ville de Bordeaux	36 500,00 €	12,76%
Bordeaux Métropole	36 500,00 €	12,76%
Région Nouvelle-Aquitaine	23 000,00 €	8,04%
Gouvernement français	8 000,00 €	2,80%
Union européenne	160 000,00 €	55,94%
Fonds citoyen franco-allemand	22 000,00 €	7,69%
TOTAL	286 000,00 €	100,00%

Par ailleurs, Bordeaux Métropole ne verse aucune autre aide à la Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine de quelque nature que ce soit.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, mesdames, messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande d'aide de fonctionnement formulée par la Maison de l'Europe Bordeaux- Aquitaine en date du 1er juillet 2025 d'un montant de 38 000 EUR,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la subvention de fonctionnement demandée par la Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine répond aux objectifs de Bordeaux Métropole en matière d'affaires européennes,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de trente-six mille cinq cents euros (36 500 €) en faveur de la Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine pour soutenir financièrement l'association et son programme d'activités annuel sur le territoire métropolitain,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2026, chapitre 65, article 65748, fonction 048.

Résultat du vote : Adoptée à la majorité.

Pour :	102
Contre :	1 (M. Jimmy BOURLIEUX)
Abstention :	0
Non-participation au vote :	1 (M. Gwénaél LAMARQUE)

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2026

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 01/10/2026 Par Emmanuel SALLABERRY Vice-président 	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 02/10/2026 Par Thomas CAZENAVE Président 
--	--